



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2021

2021-04-01

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 19 mai 2021, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Gérard THEPAUT, président élu.

Présents : Mme Laëtitia DUMAS, MM. Christophe BROHAN, Michel GUERNEVE, , Alain LAYEC, Bruno LE BORGNE (représenté par Gérard THÉPAUT jusqu'à son arrivée à 19h07), Thierry EVENO, Régis FACCHINETTI, Samuel FERET, Claude LE JALLÉ, Patrice LE PENHUIZIC (arrivé à 18h10), Denis LE RALLE, Alban MOQUET, Christian SEBILLE, Gérard THEPAUT, Joël TRIBALLIER (arrivé à 18h26).

Absents : François ARS, François MOUSSET, Jean-Pierre RIVOAL.

Pouvoirs : Pascal BARRET a donné pouvoir à Alban MOQUET, Pascal GUIBLIN a donné pouvoir à Patrice LE PENHUIZIC, Loïc LE TRIONNAIRE a donné pouvoir à Laëtitia DUMAS, Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Gérard THÉPAUT, Roland TABART a donné pouvoir à Alain LAYEC.

Quorum : 15 délégués présents ; le quorum (13 délégués) est atteint.

Le président présente le rapport suivant :

Rendu applicable aux syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et à ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5711-1 et par l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Au début de chacune de ses séances, le [comité syndical] nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

« Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- de désigner Madame Laëtitia DUMAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vote :

Votants :	15
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	15



Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard THEPAUT